

# Parcoursup : fonctionnement, comparaison et vrai-faux

Oct 8, 2026 · @Yann

## Sommaire

1. Avant de commencer : un mot pour les élèves
  2. En bref
  3. Comment ça fonctionne
  4. L'algorithme national, tel qu'il est publié
  5. Les informations transmises
  6. Avant Parcoursup
  7. Pistes pour plus de transparence
  8. Guide pratique : bien utiliser Parcoursup
  9. Vrai ou faux ?
  10. Sources
- 

## 1. Avant de commencer : un mot pour les élèves

Si Parcoursup vous inquiète, c'est normal. Choisir ses études à 17 ou 18 ans est une vraie décision, et attendre des réponses sans savoir quand elles arriveront est éprouvant. Ce stress n'est pas un signe de faiblesse : presque tous les candidats le ressentent, chaque année.

Ce document a un but simple : vous montrer comment les choses fonctionnent vraiment, pour que l'inquiétude repose sur des faits et non sur des rumeurs.

**Parcoursup ne décide pas à votre place.** C'est une plateforme qui centralise vos candidatures et les transmet aux formations. Ce sont des enseignants qui fixent les critères, lisent les dossiers et valident les classements. Un outil informatique peut les aider à trier quand les dossiers se comptent par milliers, mais il ne tranche pas seul.

**Les règles ne sont pas cachées.** Avant même de candidater, chaque fiche formation indique ses attendus, ses critères et leur importance, le nombre de places, le nombre de candidats et le profil des admis des années passées. Après la session, chaque formation publie un rapport qui explique comment elle a travaillé. Et si vous recevez un refus, vous avez le droit d'en demander les raisons.

**Le système est plus juste qu'avant.** Jusqu'en 2017, des places en licence étaient tirées au sort. Avant 2009, il fallait envoyer un dossier papier à chaque établissement, ou faire la queue devant l'université. Aujourd'hui, votre dossier est examiné, et vos efforts comptent.

**Une réponse « en attente » n'est pas un échec.** Elle signifie que votre dossier a été accepté et classé. Les listes avancent tous les jours, au fil des désistements. Une licence ne peut pas vous dire non sur le fond. Et si vous restez sans proposition, la phase complémentaire puis une commission de votre académie (la CAES) sont là pour vous aider à trouver une place.

**Les chiffres sont rassurants.** En 2026, près de 9 lycéens sur 10 ont reçu au moins une proposition pendant la phase principale, et deux sur trois dès le premier jour. Le chemin n'est pas toujours celui imaginé au départ, mais des solutions existent pour presque tous.

Parcoursup n'est donc ni une machine arbitraire, ni une loterie, ni un juge impitoyable. C'est un outil qui permet de candidater partout en France depuis un seul endroit, et aux formations de gérer des centaines de milliers de demandes. Bien comprendre son fonctionnement, c'est déjà reprendre la main.

En cas de doute, parlez-en à votre professeur principal, au psychologue de l'Éducation nationale de votre lycée, ou utilisez la messagerie de votre dossier Parcoursup. Vous n'êtes pas seul face à l'écran.

---

## 2. En bref

Parcoursup est la plateforme nationale de candidature dans l'enseignement supérieur depuis 2018. Elle ne choisit pas les élèves : elle transmet les dossiers aux formations, qui les examinent et les classent elles-mêmes.

- **Environ 660 000 lycéens et 206 000 étudiants en réorientation** ont candidaté en 2026, sur près de **25 000 formations**.
  - **Près de 9 lycéens sur 10** ont reçu au moins une proposition d'admission pendant la phase principale 2026, dont 66 % dès le premier jour.
  - Parcoursup a remplacé **APB** (Admission Post-Bac, 2009-2017), abandonnée après la polémique sur le tirage au sort.
- 

## 3. Comment ça fonctionne

La procédure se déroule en quatre temps, de décembre à septembre. Les dates ci-dessous sont celles de la session 2026.

1. **Découverte (mi-décembre).** L'élève consulte les fiches des formations : contenus, attendus, critères d'examen, nombre de places, chiffres d'accès des années passées.
2. **Vœux (janvier à mars).** L'élève formule jusqu'à 10 vœux, plus 10 vœux en apprentissage, avec 20 sous-vœux au maximum, sans les classer. Les vœux sont à saisir avant le 12 mars et à confirmer avant le 1er avril, avec un projet de formation motivé pour chacun.
3. **Examen des dossiers (avril-mai).** Chaque formation réunit une commission d'examen des vœux. Elle analyse les dossiers selon ses propres critères et produit un classement.
4. **Admission (juin à septembre).** Les réponses arrivent au fil de l'eau. L'élève accepte ou refuse les propositions dans les délais. Quelques jours après les premières réponses, il doit obligatoirement classer ses vœux en attente par ordre de préférence (du 5 au 8 juin en 2026), sinon ils sont supprimés. Ceux qui n'ont rien peuvent participer à la phase complémentaire et saisir la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur) de leur académie.

## Formation sélective ou non sélective

C'est la distinction la plus importante, et la plus mal comprise.

Attention : « université » ne veut pas dire « non sélectif ». L'université propose les deux types de formations. Ce qui compte, c'est la formation demandée, et sa fiche Parcoursup indique toujours si elle est sélective.

|                                      | Formation sélective                                                                                               | Formation non sélective                                                         |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| À l'université                       | BUT (en IUT), doubles licences, DEUST, certaines licences sélectives                                              | Licences classiques (droit, psychologie, histoire, sciences...), L.AS, PASS     |
| Hors université                      | BTS, CPGE, écoles d'ingénieurs et de commerce, IEP, IFSI et formations paramédicales, formations en apprentissage | Très peu de formations                                                          |
| Peut-elle répondre « non » ?         | Oui, pendant toute la procédure                                                                                   | Non, tant qu'il reste des places                                                |
| Si les demandes dépassent les places | La commission classe les dossiers ; ceux qu'elle ne retient pas reçoivent un « non »                              | La commission classe les dossiers ; ceux au-delà des places sont « en attente » |
| Réponses possibles                   | Oui, en attente, non                                                                                              | Oui, oui-si, en attente                                                         |

**Le cas des licences très demandées.** Certaines licences reçoivent beaucoup plus de candidatures que de places : PASS, droit, psychologie, STAPS dans de nombreuses universités. Elles restent non sélectives, mais elles classent les dossiers. Un candidat peut donc rester en attente, et recevoir à la fin de la procédure une réponse négative si les désistements n'ont pas atteint son rang. Pour limiter ce risque, il vaut mieux faire plusieurs vœux de licence, dans plusieurs universités, et au moins un dans son académie.

**Le cas des études de santé.** Médecine, maïeutique (sage-femme), odontologie (dentaire), pharmacie et kinésithérapie, regroupées sous le sigle MMOPK, cumulent une sélection et un nombre de places limité. L'accès se fait en deux temps.

1. **Sur Parcoursup, l'entrée en première année.** Aujourd'hui, c'est le PASS ou une L.AS : des formations non sélectives, mais avec une capacité d'accueil. Les plus demandées classent donc les dossiers, avec des listes d'attente.
2. **À l'université, la vraie sélection.** À la fin de la première année (ou de la deuxième), seuls les étudiants les mieux classés, sur leurs notes et souvent un oral, entrent en deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie.

**Le numerus clausus n'existe plus, mais les places restent limitées.** Le numerus clausus, un nombre de places fixé chaque année par l'État, a été supprimé par la loi du 24 juillet 2019. Depuis 2021, il est remplacé par le « numerus apertus » : chaque université fixe son nombre de places avec l'agence régionale de santé, selon ses capacités et les besoins de santé, dans le cadre d'objectifs nationaux sur plusieurs années. Une loi adoptée en juin 2025 prévoit de supprimer à son tour ce dispositif : les besoins de santé des territoires deviendront le premier critère, avant les capacités de formation, selon des modalités fixées par décret. Dans tous les cas, l'accès n'est pas libre.

**Ce qui change à la rentrée 2027.** Le PASS et la L.AS disparaissent au profit d'une voie unique. La première année combine un bloc santé, un bloc d'une licence choisie (biologie, droit, psychologie, soins infirmiers...) et un bloc transversal. On peut candidater aux filières de santé à la fin de la première année, puis à la fin de la deuxième, à condition d'avoir au moins 10/20 dans les blocs santé et disciplinaire. Le classement porte sur l'ensemble du parcours, et le redoublement est autorisé une fois. Les élèves de terminale qui passent par Parcoursup 2027 sont les premiers concernés : les fiches formation préciseront les modalités d'admission.

**Conseil : bien choisir la licence associée.** Elle compte autant que le bloc santé : il faut y obtenir au moins 10/20 pour candidater. Choisissez une discipline que vous aimez et où vous réussissez. Si vous n'êtes pas admis en santé en fin de première année, vous continuez cette licence et pouvez candidater une deuxième fois en fin de deuxième année. Si vous n'êtes pas admis, vous poursuivez jusqu'à la licence, sans année perdue, avec une passerelle possible vers la santé une fois le diplôme obtenu.

## Les réponses possibles

| Réponse    | Signification                                                                 | Qui peut la donner               |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Oui        | Proposition d'admission                                                       | Toutes les formations            |
| Oui-si     | Admission avec un parcours d'accompagnement (remise à niveau, année aménagée) | Surtout les licences             |
| En attente | Dossier classé, mais au-delà des places disponibles pour l'instant            | Toutes les formations            |
| Non        | Refus                                                                         | Formations sélectives uniquement |

## Le rôle de l'informatique

Les commissions peuvent utiliser un outil d'aide à la décision fourni par la plateforme. C'est une feuille de calcul qui pré-classe les dossiers selon des notes et des coefficients choisis par la formation. Les textes excluent une décision entièrement automatisée : des enseignants fixent les critères, et la commission valide le classement. Dans les petites formations, tout est souvent lu à la main.

## 4. L'algorithme national, tel qu'il est publié

L'algorithme de Parcoursup ne classe pas les élèves. Il part du classement fait par les enseignants, applique les quotas fixés par la loi, puis envoie chaque jour les propositions dans le bon ordre. Son code est public, accompagné d'un document officiel qui l'explique (dernière mise à jour connue : 8 mai 2021).

### Ce qui est publié

- **Le code source** du « cœur algorithmique », en accès libre sur le dépôt Framagit du ministère.
- **Un document de présentation** qui décrit chaque algorithme, avec des exemples et les garanties qu'il offre.
- **Le cahier des charges** de la plateforme.

Cette publication est prévue par la loi du 8 mars 2018. Elle permet à n'importe qui de vérifier que la plateforme respecte le droit. Un comité éthique et scientifique veille aussi au respect des principes de la procédure et rend un rapport annuel au Parlement.

## Ce que l'algorithme ne fait pas

- Il ne lit pas les dossiers et ne note pas les élèves.
- Il ne fixe pas les critères.
- Il ne produit pas le **classement pédagogique** : c'est le travail de la commission d'examen des vœux de chaque formation.
- Il ne tient pas compte des autres vœux de l'élève, ni d'un ordre de préférence entre eux.

Les « outils d'aide à la décision » que certaines formations utilisent pour pré-trier les dossiers sont différents : ce sont des outils locaux, paramétrés par chaque formation, et ils ne font pas partie du code national publié.

## Étape 1 : calculer l'ordre d'appel

Avant le début des réponses, le recteur fixe pour chaque formation des taux, affichés sur Parcoursup :

- un **taux minimum de boursiers**, pour toutes les formations (sélectives, et non sélectives qui ont plus de candidats que de places) ;
- un **taux maximum de candidats venant d'une autre académie**, pour les licences trop demandées ;
- des **taux minimum de bacheliers professionnels en BTS et de bacheliers technologiques en IUT**.

L'algorithme transforme le classement pédagogique en **ordre d'appel** : l'ordre dans lequel les propositions seront envoyées. Si tous les taux étaient à 0 %, les deux seraient identiques. Sinon, l'algorithme fait remonter juste assez de boursiers (ou de résidents de l'académie) pour respecter les taux à chaque rang de la liste. Si les deux taux entrent en conflit, la loi donne la priorité au taux de boursiers.

**Exemple tiré du document officiel.** Taux minimum de boursiers : 25 %. Trois boursiers (B1, B2, B3) sont classés 3e, 7e et 17e par la commission. Dans l'ordre d'appel, ils passent 1er, 5e et 9e. Les autres candidats gardent leur ordre entre eux et ne reculent que de quelques places.

Le document garantit plusieurs propriétés :

- un boursier n'est jamais doublé par personne : il ne peut que monter ;
- un non-boursier ne double jamais personne, et son recul est limité par une formule publiée ;
- l'ordre d'appel est celui qui s'écarte le moins possible du classement des enseignants tout en respectant les taux.

L'ordre d'appel est calculé **une seule fois**. C'est pourquoi le « rang sur la liste d'appel » affiché au candidat ne change pas.

## Étape 2 : envoyer les propositions chaque jour

Chaque jour, pour chaque formation, l'algorithme compte le nombre de propositions en cours et le compare à la capacité d'accueil.

1. Il envoie une proposition aux premiers candidats de l'ordre d'appel qui attendent encore, jusqu'à remplir les places.
2. La formation peut appeler un peu plus de candidats que de places, en fixant un **taux d'appel supplémentaire** ou un **rang limite d'appel**. Elle anticipe ainsi les refus, encadrée par des plafonds prudentiels.
3. Quand un candidat refuse une proposition ou ne répond pas dans les délais, sa place est libérée et proposée le lendemain au suivant dans l'ordre d'appel.

C'est ce mécanisme qui fait avancer la liste d'attente jour après jour.

## Étape 3 : gérer les internats

Certaines formations (surtout les prépas) proposent un internat. Le candidat peut demander la formation avec ou sans internat. Les places d'internat ont leur propre classement, fondé sur la situation sociale de la famille et la distance au domicile.

L'algorithme calcule chaque jour deux « barres » : une barre d'admission dans la formation et une barre dans le classement de l'internat. Pour obtenir une place avec internat, il faut passer les deux. Le système réserve aussi des places d'internat pour les candidats bien classés qui recevront probablement une proposition plus tard, afin que le résultat final reste équitable.

## Étape 4 : le répondeur automatique

À partir d'une date fixée dans le calendrier, le candidat peut activer un **répondeur automatique**. Il classe alors ses vœux en attente par ordre de préférence. Chaque jour :

- si une proposition arrive sur un vœu mieux classé que celui qu'il détient, elle est acceptée automatiquement ;
- l'ancienne proposition et les vœux en attente moins bien classés sont abandonnés ;
- les places libérées sont aussitôt reproposées à d'autres candidats, dans le même calcul.

**Exemple du document officiel.** Un élève a accepté F1 et garde en attente F3, F4 et F5, qu'il préfère dans cet ordre. Il reçoit une proposition pour F4 : le répondeur accepte F4, abandonne F1 et F5, et garde F3 en attente.

Le répondeur ne s'applique ni en phase complémentaire ni aux formations en apprentissage.

**Ce qui a changé depuis 2021.** Le classement des vœux en attente est devenu obligatoire pour tous les candidats concernés. Il a lieu début juin (du 5 au 8 juin en 2026) : dès qu'une proposition arrive sur un vœu classé, les vœux classés en dessous sont supprimés. Le répondeur automatique n'est plus proposé qu'après la fin de la phase principale, pour les vœux archivés (du 13 juillet au 18 août en 2026).

### Ce qu'il faut retenir

L'algorithme national est un outil d'ordonnancement, pas de jugement. Ses règles sont publiques, ses effets sont décrits avec des exemples, et il ne fait que trois choses : appliquer les quotas de la loi, envoyer les propositions dans l'ordre, et libérer les places dès qu'un candidat fait son choix.

## 5. Les informations transmises

L'information circule dans les deux sens : le lycée et l'élève renseignent les formations, et les formations publient leurs critères et leurs chiffres.

### Ce que reçoivent les formations

| Élément                    | Contenu                                                                                                                                                                 | Rempli par                           |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Bulletins                  | Moyennes et appréciations de toutes les matières en première et aux deux premiers trimestres de terminale                                                               | Remontée automatique depuis le lycée |
| Notes du bac               | Épreuves anticipées de français et, à partir de la session 2027, épreuve anticipée de mathématiques passée en fin de première                                           | Remontée automatique                 |
| Fiche Avenir               | Une fiche par vœu : notes, rang dans la classe, appréciations des professeurs, compétences transversales (méthode, autonomie, engagement), avis du chef d'établissement | Professeurs et proviseur             |
| Projet de formation motivé | Un texte par vœu qui explique le choix                                                                                                                                  | L'élève                              |

| Élément                | Contenu                                                                 | Rempli par |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------|
| Rubriques personnelles | Activités, centres d'intérêt, préférences, éléments liés à la scolarité | L'élève    |

## Le cas des absences

Les absences pèsent surtout à travers les appréciations des professeurs : « absentéisme », « manque de régularité », etc. Une absence justifiée, avec des résultats corrects, n'est pas pénalisante en soi. Les absences postérieures au conseil de classe n'apparaissent pas sur le bulletin.

Point à vérifier : plusieurs sites affirment que le décompte chiffré des absences figure dans le dossier, mais aucun texte officiel consulté ne le confirme. L'élève peut expliquer une absence prolongée (maladie, événement familial) dans la rubrique prévue à cet effet de son dossier.

## Ce que voient les élèves

- **Sur la fiche formation** : les critères d'examen avec leur niveau d'importance, le nombre de places, le rapport entre candidats et places, et le profil des admis des trois dernières années par type de bac.
- **Dans le rapport public d'examen des vœux** : publié par chaque formation après la session, il décrit comment la commission a travaillé et, depuis 2026, pourquoi les formations sélectives ont écarté certains candidats.
- **En liste d'attente** : la position sur la liste d'attente, le rang sur la liste d'appel, le nombre de places, le rang du dernier appelé cette année (mis à jour chaque jour) et l'an passé.

## Ce que l'élève ne voit pas

- **Le motif du refus.** Le « non » arrive sans explication. Pour la connaître, l'élève doit écrire au chef d'établissement **dans le mois qui suit le refus**. La réponse est souvent générale.
- **Sa note et le détail du calcul.** Le secret des délibérations protège le travail des commissions. Les coefficients exacts sont rarement publiés.
- **Sa position par rapport aux autres en cas de refus.**

## 6. Avant Parcoursup

Avant 2018, il y a eu deux époques : les démarches dispersées, puis APB. Parcoursup est né des critiques adressées à APB.

### 1980-2008 : chaque formation sa démarche

- **Dossiers papier** pour les prépas, BTS, IUT et écoles : un dossier par établissement, envoyé par la poste, chacun avec son calendrier.
- **Inscription directe à l'université**, sur place après le bac, souvent selon la logique « premier arrivé, premier servi », avec de longues files d'attente.
- **RAVEL en Île-de-France (1987-2008)** : un recensement des vœux sur Minitel (3614 RAVEL), avec 18 vœux au maximum, dont 3 universités. Il ne garantissait pas de place : après le bac, il fallait encore déposer son dossier sur place. Ailleurs, aucun service ne permettait de candidater à plusieurs établissements à la fois.

### 2009-2017 : APB (Admission Post-Bac)

- **Une généralisation progressive** : lancée dès 2002 pour les prépas, la plateforme devient nationale pour toutes les formations en 2009.
- **Jusqu'à 24 vœux**, dont 12 au maximum par type de formation.
- **Vœux classés par ordre de préférence**, modifiable jusqu'à fin mai.
- **Réponses groupées** en trois phases (juin-juillet). L'élève recevait une seule proposition : la mieux placée possible dans son classement. Ses vœux moins bien classés étaient libérés pour les autres.
- **Licences en tension** : la loi ouvrait la licence à tous les bacheliers, mais « dans la limite des capacités d'accueil ». Quand les demandes dépassaient les places, les candidats étaient départagés par l'académie, puis l'ordre des vœux, puis la situation de famille. En cas d'égalité restante, **tirage au sort**, en dernier recours.
- **Un tirage au sort de plus en plus fréquent** : 39 licences en 2013, 59 en 2016, 110 en 2017 selon l'Insee, surtout en STAPS, psychologie, droit et sciences de l'éducation. En 2017, la PACES d'Île-de-France y a eu recours au premier tour, une première, avant que des places soient ajoutées. Sans base légale, le tirage au sort a été jugé illégal par le tribunal administratif de Bordeaux en 2016 ; une circulaire l'a encadré en avril 2017, elle-même contestée en justice. Ce scandale a conduit à la loi ORE de 2018 et à Parcoursup.
- **Un refus de fait** : un candidat non retenu faute de place ne recevait pas de proposition pour ce vœu. Il passait à un vœu moins bien classé, ou restait sans affectation. Juridiquement, c'était un refus du recteur, contestable devant le tribunal administratif.

## Comparaison : de 1980 à Parcoursup

| Aspect                  | Avant APB (1980-2008)                                                                                                                          | APB (2009-2017)                                                                                                                                                         | Parcoursup (depuis 2018)                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de vœux          | Pas de limite nationale : un dossier par établissement ; en Île-de-France, RAVEL (1987-2008) permettait 18 vœux, dont 3 universités            | 24, dont 12 par type de formation                                                                                                                                       | 10, plus 10 en apprentissage, et 20 sous-vœux au maximum                |
| Classement des vœux     | Aucun au niveau national ; en Île-de-France, vœux classés dans RAVEL pour les universités                                                      | Obligatoire, par ordre de préférence                                                                                                                                    | Aucun au départ ; classement obligatoire des vœux en attente début juin |
| Réponses                | Chaque établissement répond par courrier, selon son propre calendrier                                                                          | En trois phases, une seule proposition à la fois                                                                                                                        | Au fil de l'eau, plusieurs propositions possibles                       |
| Licences trop demandées | Inscription sur place après le bac, souvent « premier arrivé, premier servi » (longues files d'attente), avec priorité au secteur géographique | Académie, puis ordre des vœux, puis situation de famille ; tirage au sort en dernier recours, de plus en plus fréquent (39 licences en 2013, 110 en 2017 selon l'Insee) | Examen du dossier par la formation                                      |
| Ce qui compte           | En licence : le bac, le secteur et la rapidité ; en filière sélective : le dossier papier                                                      | En licence : académie, ordre des vœux, situation de famille ; en filière sélective : le dossier                                                                         | Notes, appréciations, fiche Avenir, projet motivé                       |
| Projet motivé           | Lettre de motivation pour certaines écoles et prépas                                                                                           | Non demandé pour les licences                                                                                                                                           | Demandé pour chaque vœu                                                 |

| Aspect                    | Avant APB (1980-2008)                                                                              | APB (2009-2017)                                                                                                                                                             | Parcoursup (depuis 2018)                                                                                                                     |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Refus possible en licence | Pas de sélection, mais inscription impossible une fois les places remplies                         | Pas de sélection sur dossier, mais refus de fait faute de place, souvent après tirage au sort : le candidat passait à un vœu moins bien classé, ou restait sans affectation | Pas de « non » pendant la procédure ; faute de place, le candidat reste en attente et peut recevoir une réponse négative en fin de procédure |
| Informations publiques    | Brochures de l'ONISEP, CIO, salons, bouche-à-oreille                                               | Peu de données sur les chances d'admission                                                                                                                                  | Critères, chiffres d'accès, rapports publics, profil des admis                                                                               |
| Rang affiché              | Rarement ; certaines formations indiquaient une liste d'attente par courrier                       | Non                                                                                                                                                                         | Oui, en liste d'attente                                                                                                                      |
| Principal reproche        | Démarches lourdes, files d'attente devant les universités, inégalités d'information entre familles | Tirage au sort, logique aveugle au dossier                                                                                                                                  | Stress de l'attente, critères locaux peu lisibles                                                                                            |

En résumé, pour les licences trop demandées, APB départageait selon l'académie, l'ordre des vœux et, en dernier recours, le hasard. Parcoursup décide selon le dossier, ce qui est plus juste mais plus stressant : l'élève a l'impression d'être jugé.

## 7. Pistes pour plus de transparence

Parcoursup a gagné en transparence depuis 2018, mais trois sources de défiance demeurent : un refus arrive sans explication, la grille d'examen reste difficile à lire, et le rôle des enseignants ne se voit pas. Ce chapitre fait le point sur ce qui existe déjà et sur ce qui pourrait être fait pour retrouver la confiance des élèves.

| Enjeu                     | Ce qui existe déjà                                                                                                                                                                                               | Ce qui pourrait être fait                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Expliquer les refus       | Droit de demander les motifs au chef d'établissement, dans le mois qui suit le refus. Depuis 2026, les rapports publics indiquent les éléments qui conduisent les formations sélectives à écarter des candidats. | Afficher avec chaque « non » un motif court choisi dans une liste fermée (niveau dans les matières clés, projet peu cohérent, classé au-delà du dernier rang retenu, prérequis absent). Rappeler le délai d'un mois dans la notification, avec un bouton pour demander les motifs détaillés. |
| Situer l'élève            | En liste d'attente : rang sur la liste d'appel, nombre de places, rang du dernier appelé cette année et l'an passé.                                                                                              | En cas de refus, indiquer dans quel quart du classement le dossier se situait. En attente, ajouter une estimation fondée sur la vitesse de remontée des années précédentes.                                                                                                                  |
| Rendre la grille lisible  | Critères d'examen avec leur niveau d'importance, chiffres d'accès, profil des admis sur trois ans par type de bac.                                                                                               | Rendre obligatoire une pondération chiffrée et présentée de la même façon sur toutes les fiches. Publier un exemple de dossier fictif « classé dans la moyenne ».                                                                                                                            |
| Montrer le travail humain | Les rapports publics décrivent l'utilisation faite par les enseignants des commissions.                                                                                                                          | Indiquer pour chaque formation le mode d'examen : lecture intégrale, pré-classement puis relecture, ou relecture des seuls cas limites. Publier le nombre d'enseignants mobilisés et le temps moyen par dossier.                                                                             |
| Expliquer au lycée        | Professeurs principaux, psychologues de l'Éducation nationale, site d'entraînement (utilisé par 275 000 candidats en 2026).                                                                                      | Prévoir avant janvier une séance sur la différence entre formation sélective et non sélective, et entre liste d'appel et liste d'attente. Lire en classe un vrai rapport public d'examen des vœux.                                                                                           |

| Enjeu                                  | Ce qui existe déjà                                                  | Ce qui pourrait être fait                                                                                                    |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Faire connaître les filets de sécurité | Phase complémentaire, CAES (22 000 candidats l'ont saisie en 2025). | En parler dès janvier, avec les chiffres réels, pour que l'élève sache qu'une solution existe même sans proposition en juin. |

## Où en est le débat ?

En 2026, trois textes publics ont fait le point sur la transparence de Parcoursup : un rapport parlementaire, le rapport annuel du Comité éthique et scientifique, et une question écrite au gouvernement. Ils partent du même constat et avancent des propositions concrètes.

### Le constat de départ

- **Les candidats doutent.** Selon une enquête relayée par Le Parisien étudiant en octobre 2025, seuls 34 % des candidats jugent Parcoursup juste et équitable.
- **Une mission parlementaire** (Pierrick Courbon et Frantz Gumbs, Assemblée nationale, 17 février 2026) juge la plateforme réussie sur le plan technique, mais en échec sur le plan politique. Elle relève que les outils de classement des commissions vont souvent au-delà des critères affichés.
- **Le Comité éthique et scientifique de Parcoursup** (8e rapport, avril 2026) juge l'algorithme national totalement transparent. Il regrette que les formations sélectives n'indiquent aucun critère simple de refus, alors que le ministère le leur demande. En 2025, 12 % des formations n'ont pas publié leur rapport d'examen des vœux, sans explication.

### Les pistes proposées

- Publier les algorithmes locaux des commissions et afficher les critères éliminatoires sur chaque fiche (mission parlementaire).
- Retirer la mention du lycée d'origine et, sauf exception, la lettre de motivation (mission parlementaire).
- Rendre le rapport d'examen des vœux obligatoire pour toutes les formations, avec des sanctions (Comité éthique et scientifique).
- Faire découvrir Parcoursup dès la seconde, rendre obligatoires les 54 heures d'orientation et recruter plus de psychologues de l'Éducation nationale (mission parlementaire).

Ce sont des propositions, pas des décisions. En juin 2026, une question écrite a demandé au gouvernement quelles mesures il prévoit ; aucune réponse n'était publiée à la date de ce guide.

Certaines pistes ont un coût ou une limite. Un motif standardisé reste général, et le secret des délibérations protège le travail des commissions. Afficher un rang précis en cas de refus pourrait aussi décourager plus qu'il n'aide : un repère par quart du classement est un compromis.

## 8. Guide pratique : bien utiliser Parcoursup

La clé de la sérénité, c'est l'anticipation : un projet réfléchi dès l'automne, des vœux variés, et des réponses données à temps. Les dates ci-dessous sont celles de la session 2026 ; celles de la session 2027 seront publiées sur [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr) en fin d'année 2026 et devraient être très proches.

### Le planning, mois par mois

| Période              | Étape                  | Ce que je fais                                                                                                                                                                              |
|----------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Septembre - novembre | Réfléchir              | Je fais le point sur mes goûts, mes points forts et mes résultats. J'en parle au professeur principal et au psychologue de l'Éducation nationale. Je note quelques domaines qui m'attirent. |
| Novembre - décembre  | M'informer             | Je vais aux salons et aux journées portes ouvertes. J'interroge des étudiants. Le conseil de classe du 1er trimestre donne un premier avis sur mon projet.                                  |
| Mi-décembre          | Explorer la plateforme | Le site ouvre en consultation. Je lis les fiches des formations, je les ajoute en favoris et je compare les critères, les places et les taux d'accès.                                       |
| Mi-janvier           | Créer mon dossier      | Je m'inscris avec une adresse e-mail que je consulte souvent. J'installe l'application et j'active les notifications. Je commence à saisir des vœux.                                        |
| Février - début mars | Construire mes vœux    | Je rédige un projet de formation motivé par vœu et je complète les rubriques personnelles. Date limite de saisie des vœux : 12 mars en 2026.                                                |

| Période             | Étape             | Ce que je fais                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mars                | Finaliser         | Je relis tout avec un adulte. Je vérifie mes bulletins. Je confirme chaque vœu avant le 1er avril (date 2026).                                                                                                                       |
| Avril - mai         | Souffler          | Les commissions examinent les dossiers. Je me concentre sur le bac et je passe les éventuels oraux ou concours.                                                                                                                      |
| Début juin          | Répondre          | Les réponses arrivent (2 juin en 2026). Je me connecte chaque jour et je réponds dans les délais, en général 2 jours. Du 5 au 8 juin (en 2026), je classe obligatoirement mes vœux en attente.                                       |
| Juin - juillet      | Suivre et ajuster | Je suis l'avancée des listes d'attente jusqu'à la fin de la phase principale (11 juillet en 2026). Sans proposition, je formule de nouveaux vœux en phase complémentaire (dès le 11 juin en 2026), puis je saisis la CAES si besoin. |
| Juillet - septembre | M'inscrire        | J'effectue mon inscription administrative dans la formation acceptée, selon ses consignes. Si des vœux en attente ont été archivés, je peux activer le répondeur automatique (mi-juillet à mi-août en 2026).                         |

## Bien choisir ses vœux

- **Partir de soi, pas du prestige.** Une formation qui correspond à mes intérêts et à mon niveau a plus de chances de m'accepter et de me faire réussir.
- **Lire les attendus et les critères.** Chaque fiche dit ce que la formation attend et ce qui compte le plus. C'est la base du projet motivé.
- **Consulter les chiffres d'accès.** Comparer le nombre de candidats et de places, et le profil des admis des années passées avec mon propre profil.
- **Vérifier le sérieux de la formation.** Statut public ou privé, frais de scolarité, diplôme reconnu par l'État : tout est indiqué dans la carte d'identité de la formation.
- **Penser à l'apprentissage.** Les formations en alternance sont sur Parcoursup, avec un calendrier plus souple pour trouver un employeur.

## Adopter la bonne stratégie

- **Diversifier.** Mélanger des formations ambitieuses, des formations où mes chances sont bonnes, et au moins une formation « sécurité » (par exemple une licence non sélective dans mon académie).
- **Utiliser les vœux.** Jusqu'à 10 vœux, plus 10 en apprentissage, et jusqu'à 20 sous-vœux pour les formations regroupées. Les formations ne voient pas mes autres vœux : en mettre plusieurs ne pénalise pas.
- **Ne pas tout miser sur une seule formation très demandée.** Même un excellent dossier peut se retrouver en attente.
- **Soigner chaque projet motivé.** Un texte personnel et adapté à chaque formation vaut mieux qu'une lettre copiée-collée.
- **Valoriser ce qui ne se voit pas dans les notes.** Engagements, activités, stages, responsabilités : la rubrique « Activités et centres d'intérêt » est faite pour ça.
- **Expliquer une difficulté.** Une absence longue ou une baisse de résultats peut être expliquée dans le dossier. Mieux vaut le dire que laisser la commission deviner.

## Pendant la phase d'admission

- **Se connecter chaque jour.** Il faut répondre à une proposition dans le délai indiqué, en général 2 jours ; sinon elle est perdue.
- **Classer ses vœux en attente début juin.** C'est obligatoire (du 5 au 8 juin en 2026) : sans classement, ils sont supprimés. On classe selon ses préférences, pas selon sa position en liste d'attente.
- **Ne garder que ce qui m'intéresse.** Renoncer aux vœux qui ne m'intéressent plus libère des places pour d'autres.
- **Lire les bons chiffres.** Ma position en liste d'attente avance ; mon rang sur la liste d'appel ne bouge pas. Je le compare au rang du dernier appelé l'année précédente.
- **Après la phase principale,** activer le répondeur automatique pour les vœux archivés, si je sais lequel je préfère.
- **En cas de refus,** demander les motifs par écrit au chef d'établissement dans le mois qui suit.

## Pour rester serein

- Prévoir les grandes échéances dans un agenda, avec un rappel quelques jours avant.
- Garder une trace de mes identifiants et de mon numéro de dossier.
- Ne pas croire les rumeurs des réseaux sociaux : vérifier sur [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr) ou auprès du lycée.

- Demander de l'aide : la messagerie « Contact » du dossier, le numéro vert de l'assistance (0 800 400 070), le professeur principal.

## 9. Vrai ou faux ?

La plupart des peurs viennent de la confusion entre la plateforme, qui transmet, et les formations, qui décident.

| Affirmation                                      | Verdict         | Explication                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « C'est une machine qui décide de mon avenir. »  | Faux            | Les critères sont fixés par des enseignants. Un outil peut pré-classer les dossiers, mais des humains valident le classement.                                                                                                                                               |
| « Parcoursup a mis fin au tirage au sort. »      | Vrai            | Sous APB, quand une licence manquait de places, les candidats à égalité étaient tirés au sort : 110 licences étaient concernées en 2017. Parcoursup remplace le hasard par l'examen du dossier.                                                                             |
| « Une licence peut me refuser. »                 | Faux, à nuancer | Pendant la procédure, une licence non sélective ne dit pas non : si elle manque de places, le candidat reste en attente. En fin de procédure, un candidat resté en attente peut toutefois recevoir une réponse négative. Les doubles licences, DEUST et BUT sont sélectifs. |
| « Être en liste d'attente, c'est être refusé. »  | Faux            | Le dossier est accepté et classé. Il faut qu'une place se libère, ce qui arrive souvent : les candidats mieux classés partent ailleurs.                                                                                                                                     |
| « Ma place en liste d'attente ne bouge jamais. » | Faux            | La position en liste d'attente avance chaque jour. C'est le rang sur la liste d'appel qui reste fixe.                                                                                                                                                                       |
| « Les formations voient mes autres vœux. »       | Faux            | Chaque formation ne voit que le vœu qui la concerne. Mettre beaucoup de vœux ne pénalise pas.                                                                                                                                                                               |

| Affirmation                                  | Verdict         | Explication                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « Les absences justifiées me pénalisent. »   | Plutôt faux     | Ce qui pèse, ce sont les absences non justifiées et les appréciations négatives. Une absence expliquée, avec des résultats corrects, ne pose pas problème.                                            |
| « On ne sait pas pourquoi on est refusé. »   | Vrai, en partie | Le « non » arrive sans motif. Mais l'élève a le droit de demander les raisons, par écrit, dans le mois qui suit le refus.                                                                             |
| « Les critères de sélection sont secrets. »  | Faux, à nuancer | Les critères et leur importance sont affichés sur chaque fiche, et un rapport public est publié après la session. Les coefficients exacts restent rarement communiqués.                               |
| « On ne connaît pas le nombre de demandes. » | Faux            | La fiche formation montre le nombre de candidats par rapport au nombre de places, et le profil des admis des années précédentes.                                                                      |
| « Le lycée d'origine peut compter. »         | Vrai, en partie | Certaines formations en tiennent compte. La Cour des comptes et le Défenseur des droits l'ont critiqué en 2020, et une mission parlementaire a proposé en 2026 de retirer cette mention des dossiers. |
| « Les boursiers sont favorisés. »            | Vrai, en partie | Le rectorat fixe un pourcentage minimum de boursiers dans de nombreuses formations. Ils restent examinés sur leur dossier.                                                                            |
| « L'algorithme de Parcoursup est public. »   | Vrai, en partie | Le code de l'algorithme national est publié. Les outils de classement propres à chaque formation ne le sont pas, en raison du secret des délibérations.                                               |

| Affirmation                              | Verdict   | Explication                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « Beaucoup d'élèves restent sans rien. » | À nuancer | En 2026, près de 9 lycéens sur 10 ont reçu au moins une proposition en phase principale. Environ 126 000 candidats, lycéens et réorientations, restaient pourtant sans proposition le 11 juillet : la phase complémentaire et la CAES servent à les accompagner. |
| « Parcoursup est très stressant. »       | Vrai      | L'attente des réponses au fil de l'eau pèse sur les élèves. Selon une enquête relayée par Le Parisien étudiant (octobre 2025), seuls 34 % des candidats jugent la procédure juste et équitable.                                                                  |

## 10. Sources

- [Parcoursup 2026 : les candidats peuvent consulter l'offre de formation 2026 \(ministère de l'Enseignement supérieur\)](#)
- [Parcoursup 2026 : ouverture de la phase d'inscription \(ministère de l'Enseignement supérieur\)](#)
- [Parcoursup 2025 : des évolutions importantes \(ministère de l'Éducation nationale\)](#)
- [La Fiche Avenir dans la procédure Parcoursup 2026 \(parcoursup.gouv.fr\)](#)
- [Question écrite n° 8860 sur la transparence de Parcoursup \(Assemblée nationale\)](#)
- [Question écrite n° 186 sur les dysfonctionnements d'APB \(Assemblée nationale\)](#)
- [Parcoursup : comment contester les résultats \(consultation.avocat.fr\)](#)
- [Le Conseil constitutionnel exige plus de transparence \(L'Étudiant\)](#)
- [La transparence des algorithmes locaux devant le Conseil d'État \(Next\)](#)
- [APB 2017 : le ministère officialise le tirage au sort \(L'Étudiant\)](#)
- [APB, RAVEL : comment se faisait l'orientation avant Parcoursup \(Diplomeo\)](#)
- [Avant Parcoursup, comment se déroulaient les inscriptions \(Aufutur\)](#)
- [Listes d'attente : mode d'emploi \(L'Étudiant\)](#)
- [L'absentéisme est-il pénalisant ? \(L'Étudiant\)](#)
- [Bulletins pris en compte dans Parcoursup \(académie de Grenoble\)](#)
- [Vœux sur Parcoursup : les règles à connaître \(L'Essentiel de l'éco\)](#)

- [Document de présentation des algorithmes de Parcoursup, mise à jour du 8 mai 2021 \(ministère de l'Enseignement supérieur\)](#)
- [Code source des algorithmes de Parcoursup \(Framagit\)](#)
- [Les algorithmes de Parcoursup \(ministère de l'Enseignement supérieur\)](#)
- [Parcoursup : fin de la phase principale 2026 \(ministère de l'Enseignement supérieur\)](#)
- [Parcoursup : 126 000 candidats toujours sans proposition \(CIDJ\)](#)
- [Bilan du bac et de la phase principale 2026 \(Diplomeo\)](#)
- [Épreuve anticipée de mathématiques en classe de première \(ministère de l'Éducation nationale\)](#)
- [Classement obligatoire des vœux en attente, session 2026 \(Diplomeo\)](#)
- [Parcoursup 2026 : calendrier, phases, vœux, réponses \(L'Express Éducation\)](#)
- [Vœux et sous-vœux Parcoursup \(Diplomeo\)](#)
- [Mission flash sur Parcoursup, P. Courbon et F. Gumbs, 17 février 2026 \(Assemblée nationale\)](#)
- [Parcoursup « un échec sur le plan politique », selon un rapport parlementaire \(LCP\)](#)
- [8e rapport du Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master, avril 2026 \(ministère\)](#)
- [Question écrite n° 15957, juin 2026 \(Assemblée nationale\)](#)
- [Réforme des études de santé : un cursus unique à la rentrée 2027 \(Service-Public.fr, 29 avril 2026\)](#)
- [Réforme médecine 2027 : la fin du PASS et de la L.AS \(Nomad Education\)](#)
- [Accès aux soins : suppression du numerus apertus \(Banque des territoires, juin 2025\)](#)
- [Tirage au sort sous APB : effets sur le parcours des bacheliers \(Insee, 2021\)](#)
- [Le tirage au sort jugé illégal par le tribunal administratif de Bordeaux \(L'Étudiant, 2016\)](#)
- [La circulaire sur le tirage au sort jugée illégale \(L'Étudiant, 2017\)](#)
- [2e phase d'APB 2017 : ça passe en PACES mais pas en STAPS \(L'Étudiant\)](#)
- [Avant Parcoursup, comment s'inscrivait-on dans l'enseignement supérieur ? \(L'Étudiant\)](#)